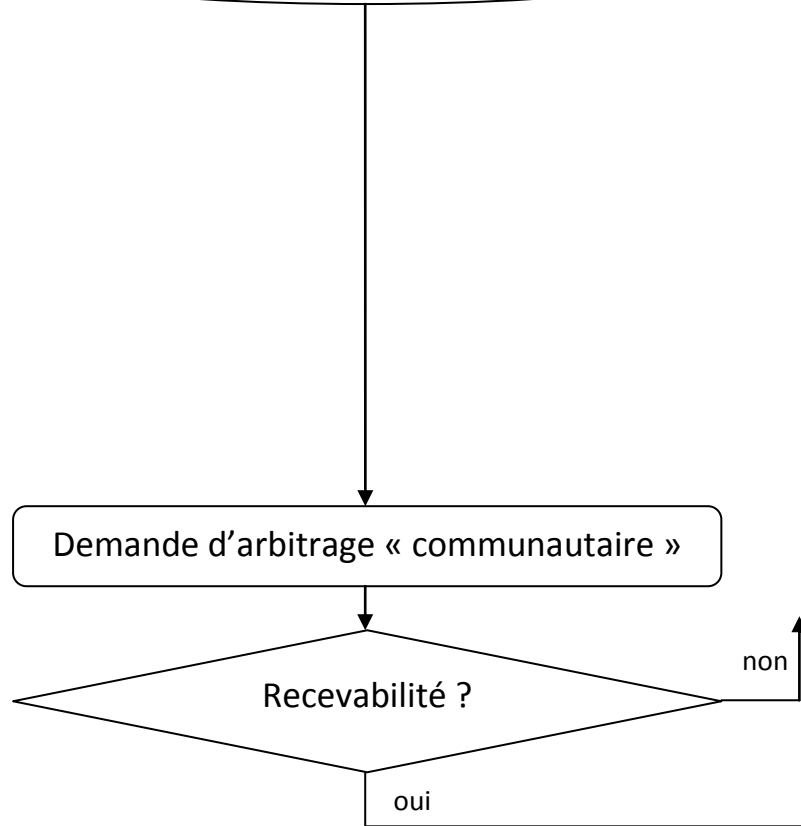
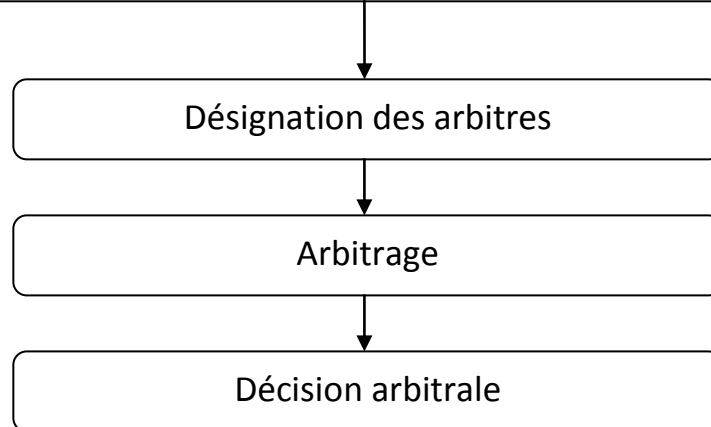
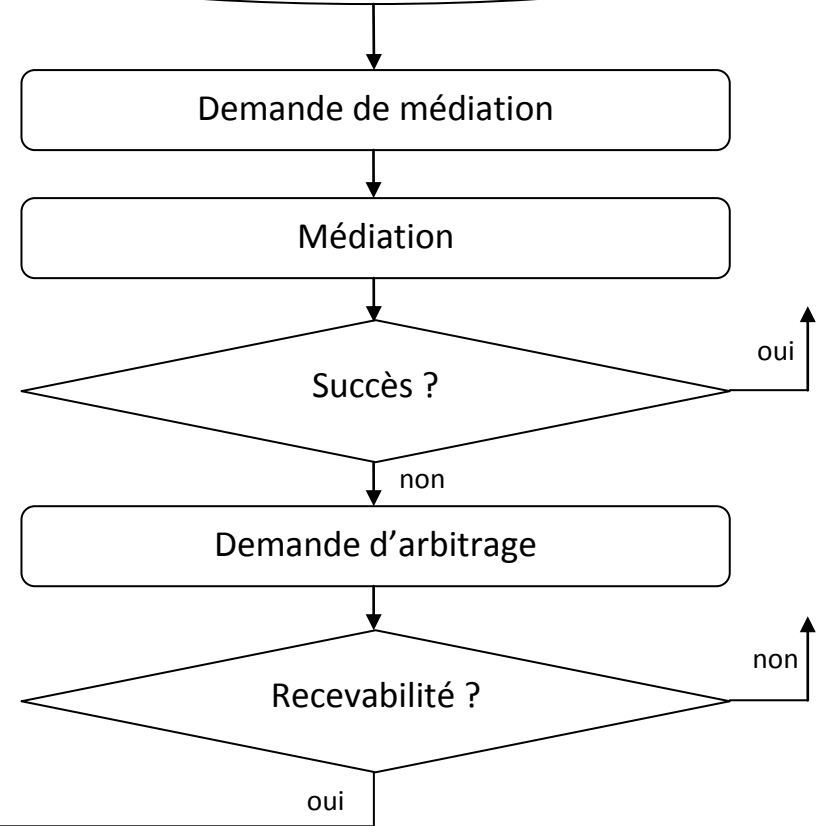


Arbitrage « communautaire »



Conflit personnel



Conflit personnel / Médiation

Désignation des médiateurs

- Volontariat.
- Réservé aux contributeurs *autopatrolled*.
- Ne peut être interdit que par arbitrage ou suspendu que pour renoncement à arbitrer.

Recevabilité d'un arbitrage

- Demande d'au moins une partie du conflit
- Approbation d'au moins 1 médiateur ayant suivi la médiation
- Approbation d'au moins 5 médiateurs extérieurs à la médiation

Arbitrage « communautaire »

Proposition d'arbitrage « communautaire »

- Par au moins 1 administrateur.

Recevabilité d'un arbitrage « communautaire »

- Approbation par au moins 5 administrateurs

Arbitrage

Désignation des arbitres

- Par vote communautaire, pour un seul arbitrage
- Sont automatiquement candidats tous les médiateurs
- Chaque votant donne de 1 à 5 noms
- Les 5 premiers sont désignés arbitres ; les 3 suivants sont désignés suppléants

Déroulement de l'arbitrage

- Dépôt des argumentaires en page d'arbitrage
- Récusation éventuelle d'un arbitre
- Dépôt des témoignages en pdd
- Discussion des arbitres
- Jugement

Dispositions annexes

Administrateurs

- Interdiction de blocage de plus d'une semaine d'un utilisateur *autopatrolled* sans décision arbitrale (ne s'applique pas aux faux-nez avérés)
- Interdiction de blocage « communautaire » sans décision arbitrale

Arbitres

- Possibilité de requalifier un arbitrage. En cas d'arbitrage « communautaire », possibilité d'imposer un passage préalable par une médiation.
- Les arbitres ont tout pouvoir quant à la modération des pages de l'arbitrage (page principale et pdd)
- Un arbitre désigné qui renonce à arbitrer ne peut plus prétendre à son rôle de médiateur pendant une durée de six mois

Check user et oversight

- Les *check user* et les *oversight* sont désignés par vote communautaire pour une durée de six mois.